



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CRS

Question écrite n° 57211

Texte de la question

M. Léonce Deprez attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la sur-occupation du centre d'accueil et d'hébergement de Sangatte, ouvert dans l'ancien hangar à Voussoir de Coquelles, près de Calais. Prévu pour une capacité d'accueil de 300 hébergés, il abritait 1 482 personnes au 8 janvier 2001. Il lui fait remarquer la situation conflictuelle permanente engendrée par la mise en présence sur un même site d'individus de nationalité, de religion et d'ethnie différentes. C'est ainsi que le 18 novembre, il y a eu une rixe nécessitant l'intervention de la police. Les allers et venues de ces réfugiés dans les rues du Calais engendrent un sentiment croissant d'insécurité dans la population locale. Avant qu'une psychose de peur et de rejet ne s'installe dans la population, il serait souhaitable que des mesures de prévention soient prises autour du centre. Il lui demande si le Gouvernement n'entend pas renforcer la sécurité par la présence d'une compagnie supplémentaire de CRS sur les communes de Coquelles et Sangatte. Cette mesure rassurerait la population locale, les commerçants et les élus du Calais, protégerait les hébergés de ce centre qui ne dispose actuellement que de 7 CRS pour une population moyenne de 800 hébergés.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'intérieur sur la sur-occupation du centre d'accueil et d'urgence de Sangatte, près de Calais, et sur les incidences qui en résultent entre réfugiés. En complément des effectifs de la circonscription de sécurité publique de Calais, deux compagnies républicaines de sécurité ont été mises en place en renfort de la direction départementale de la police aux frontières et de la direction départementale de la sécurité publique depuis le 18 août 1999. Ces deux compagnies participent notamment à la surveillance du centre d'accueil et d'hébergement de Sangatte, du centre de rétention administrative situé près de l'hôtel de police de Calais, à la présentation aux magistrats des prévenus, aux reconduites frontière, ainsi qu'à la sécurisation des parkings du lien fixe transmanche, de la circonscription de sécurité publique de Calais et, notamment, du port. Depuis le 9 février 2001, et durant la période nécessaire à la mise en place de dispositifs de sécurité passive, une troisième compagnie républicaine de sécurité est engagée afin de sécuriser le périmètre de l'emprise SNCF sur le site du lien fixe transmanche.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57211

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 540

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1848